



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice n°147 janvier 2023

Tous en grève et en manifestation le 19 janvier

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des salarié.e.s., et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de décote et le report antérieur de l'âge légal à 62 ans ont contribué à la dégradation des pensions des retraités. Le niveau de l'emploi des seniors et le report de l'âge conduira en conséquence en réalité à une baisse plus forte sur les niveaux de pension et ainsi à une baisse des pensions de retraite réelles malgré l'affichage des pouvoirs publics qui prétendent au contraire faire progresser les plus bas niveaux.

Par exemple, aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40% à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2% à celle des hommes. Cet écart résulte des inégalités au travail : salaires, carrières interrompues, temps partiels, emplois précaires, etc. Les réformes successives ont, de ce point de vue particulièrement dégradé les conditions pour les femmes à travers l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.

Donc autant dire que lorsque nombre de salariés ont eu des interruptions de carrière ou ont eu besoin de se reconvertir comme c'est le cas de plus en plus des salariés de l'expertise, le risque de voir le niveau réel des retraités reculer est avéré. En outre, plus on vieillit, plus augmente le risque d'être au chômage, en arrêt maladie, en invalidité, en contrat court, etc. Les femmes séniors sont moins en activité que les hommes séniors. Une situation qui pourrait encore s'accroître avec un nouveau report de l'âge de départ à la retraite.

Ainsi, malgré les effets d'annonce et les démonstrations théoriques, dans la réalité, la réforme aura des répercussions défavorables :

- Sur leur niveau de pension de retraite,
- Sur la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement. La question du financement est plus liée aux cadeaux faits aux grandes entreprises et aux grandes fortunes à travers les aides versées, la baisse de la fiscalité, le recul réel des rémunérations (*les cotisations sont à la base du salaire déployé sur des dispositifs et pas l'argent des patrons*).

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « Huissiers »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes